

Favoriser l'autonomie bancaire, accompagner les mandataires judiciaires et les familles





régionales.

UNE GRANDE BANQUE À VOS CÔTÉS ACTEUR MAJEUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Fortes de l'appui et de la puissance financière du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, les Caisses d'Epargne sont composées de 17 banques

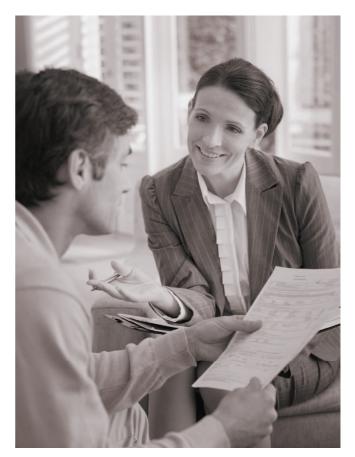
Ces banques réparties dans toute la France sont solidement implantées au cœur de leur région, tant par leur connaissance des besoins du territoire couvert que par leur rôle d'acteur économique.

La Caisse d'Epargne, par son approche bancaire globale, accompagne l'ensemble des décideurs de l'économie régionale: Entreprises, entités de l'Economie Sociale et Institutionnels, organismes du Logement Social et de l'Economie Mixte, acteurs du Secteur Public et de l'Immobilier Professionnel.

La Caisse d'Epargne est la 1ère banque des personnes protégées : elle gère les comptes de 300 000 personnes sous mesure de protection.

Elle est présente sur cette activité depuis 1990 et aujourd'hui une personne protégée sur trois est cliente avec des comptes gérés soit par un mandataire judiciaire ou par un représentant familial.

L'implication de la Caisse d'Epargne auprès des personnes protégées est le reflet de son engagement comme banque de la famille, tournée vers les plus fragiles et luttant contre l'exclusion.



Des experts de proximité

150 experts « personnes protégées » sont répartis sur l'ensemble du territoire à travers nos 4 220 agences.

Vous pouvez rencontrer nos Chargés d'Affaires spécialisés sur l'accompagnement bancaire des personnes protégées. Ils font une première analyse de la situation et, en fonction des besoins, vous orientent vers les équipes dédiées.



ACCOMPAGNER LES PERSONNES PROTÉGÉES ET LEURS REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un savoir-faire reconnu avec des contacts réguliers avec les tribunaux et les professionnels du secteur pour être toujours au plus près des réalités.

Une approche complète des besoins: gestion des opérations bancaires, optimisation des flux et de la trésorerie, placements, financements, conseil en gestion de patrimoine.

Une connaissance experte sur l'évolution de la réglementation du secteur. La Caisse d'Epargne, associée aux débats lors de la réforme du 5 mars 2007 sur la protection juridique, informe régulièrement ses clients et leurs représentants sur les points réglementaires en vigueur.

Des services sur mesure

 Simplifiez votre gestion quotidienne avec une offre groupée de services pour la personne dont vous avez la responsabilité

Que vous soyez mandataire judiciaire ou tuteur familial, la Caisse d'Epargne vous propose des solutions sécurisées pour gérer les comptes bancaires des personnes protégées.

L'offre groupée de services comprend :

- Une carte de retrait avec ou sans code pour favoriser l'autonomie. Vous aurez préalablement défini le plafond de retrait de la carte qui peut être modulé à tout moment en fonction de la situation et des besoins de la personne protégée,
- Des services tels que l'assurance sur les moyens de paiement², un état de synthèse sur les comptes détenus, ...

Gérez les opérations bancaires par Internet

Destiné aux représentants légaux pour la gestion courante, le service en ligne offre, en toute sécurité, une gamme étendue de services :

- Modification du plafond de retrait de la carte,
- Opposition en cas de vol ou perte des moyens de paiement,
- Demande de RIB,
- Synthèse des avoirs,
- Numérisation des relevés de comptes des protégés
- (avec la possibilité de les télécharger à l'unité ou dans un seul fichier),...

Optimisez les flux

Le service d'Échange de Données Informatisées (EDI), destiné plus particulièrement aux mandataires judiciaires, permet de transmettre des fichiers aux formats normalisés, via les nouveaux protocoles de communication EBICS et SWIFTNet. Ils sont générés à partir d'un logiciel de comptabilité, de facturation, de paie ou de trésorerie.

Dynamisez les placements

La Caisse d'Epargne propose une gamme de placements sécurisés vous permettant une gestion avisée et prudente de l'épargne de la personne dont vous avez la responsabilité. Les chargés d'affaires font appel à l'expertise de la Gestion Privée pour des dossiers nécessitant une étude approfondie.



Des outils facilitant la vie quotidienne

Un guide pratique

Le Guide pratique du curateur ou du tuteur familial apporte des contenus pratiques et des conseils sur les démarches bancaires et administratives ainsi que des modèles de lettres et autres documents.

Un guide conseils

Le Guide conseils du curateur ou du tuteur familial, réalisé en partenariat avec l'UNAF³ est disponible dans toutes les agences, consultable et/ou téléchargeable sur le site Internet de la Caisse d'Epargne.

Une lettre d'information

Je Tutelle, lettre trimestrielle, aborde les sujets liés à l'environnement des personnes vulnérables et à la gestion de leur patrimoine.

Retrouvez l'offre et les services dédiés aux personnes protégées ainsi que les informations et tous les outils utiles pour mener à bien la mission de représentant légal sur www.caisse-epargne.fr.

2. Assurance moyens de paiement est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

3. UNAF: Union Nationale des Associations Familiales.

anymyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 euros. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex 13, RCS Paris n°493 455 042

La Caisse d'Epargne accompagne dans chaque région l'ensemble des décideurs qui participent au développement local et régional : Entreprises, entités de l'Economie Sociale & Institutionnels, organismes du Logement Social et de l'Economie Mixte, acteurs du Secteur Public et de l'Immobilier Professionnel. Cette volonté d'être un véritable acteur de la vie économique régionale s'inscrit aujourd'hui au cœur des ambitions de la Caisse d'Epargne.

Plus d'informations:

www.decideursenregion.fr www.caisse-epargne.fr*

* Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet

CONTACTEZ VOS RESPONSABLES PERSONNES PROTÉGÉES EN RÉGION Catherine BAILLEUL bruno.steuf@ceidf.caisse-epargne.fr catherine.bailleul@cenfe.caisse-epargne.fr NORD FRANCE 03 28 36 63 35 01 58 06 63 08 **EUROPE** Elisabeth GRIMBERT **Martine LETOUQ** elisabeth.grimbert@picardie.caisse-epargne.frPICARDIE martine.letouq@cen.caisse-epargne.fr 09 84 98 02 55 02 31 46 45 32 NORMANDIE Claude BERNOT claude.bernot@celca.caisse-epargne.fr ÎLE-DE-FRANCE LORRAINE 03 83 22 28 51 BRETAGNE CHAMPAGNE-ARDENNE Alain COCAULT PAYS DE LOIRE ALSACE **Marion KLOTZ** alain.cocault@cebpl.caisse-epargne.fr marion.klotz@cealsace.caisse-epargne.fr 02 99 25 57 11 LOIRE-CENTRE 03 88 52 54 44 BOURGOGNE Philippe BOUILLIN FRANCHF-COMTÉ **Bruno DOURIEZ** philippe.bouillin@cebfc.caisse-epargne.fr bruno.douriez@celc.caisse-epargne.fr 03 80 70 79 28 02 38 24 40 00 Chantal BARATIN lean-Marc LEPINE AUVERGNE RHÔNE-ALPES chantal.baratin@cera.caisse-epargne.fr jean-marc.lepine@cepal.caisse-epargne.fr FT LIMOUSIN 04 72 60 29 32 04 73 98 81 31 AQUITAINE LOIRE Laurent CHALAYER POITOU-CHARENTES DRÔME laurent.chalayer@celda.caisse-epargne. Josyane DEBERGE ARDÈCHE fr 04 77 47 74 36 josyane.deberge@ceapc.caisse-epargne.fr 05 58 56 33 40 **PROVENCE** CÔTE D'AZUR ALPES MIDI-PYRÉNÉES **Xavier RENIER** CORSE NC xavier.renier@cemp.caisse-epargne.fr LANGUEDOC 05 62 25 90 33 ROUSSILLON Eliane GUARNIERI **Emmanuel SERVAL** eliane.guarnieri@cepac.caisse-epargne.fr emmanuel.serval@celr.caisse-epargne.fr 04 91 57 35 39 04 67 04 73 43

